

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2016

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mercredi vingt-neuvième (29^e) jour du mois de juin deux mille seize à 16h30, au Centre communautaire situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge et à laquelle sont présents : Messieurs les conseillers Benoît Lamontagne, Ghislain Quintal, Éric Rioux, Donald Pinard et André Dulude, formant quorum sous la présidence Monsieur le maire Albert Santerre.

Madame la conseillère Josée Goyette est absente

Madame Mélanie Thibault, directrice générale/secrétaire trésorière est également présente.

L'avis de convocation a été signifié tel que prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux (2) endroits prévus par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Considération et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juin 2016
2. Accusé de réception de la caution de soumission, signature de la transaction de quittance.
3. Adjudication du contrat pour la réfection du Rang de l'Église Nord suite au désistement de l'adjudicataire
4. Engagement du préposé au mesurage des boues
5. Offre vidange de fosses
6. Période de questions
7. Clôture de la session

2016.06155

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juin 2016

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Benoît Lamontagne et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour proposé le 29 juin 2016 soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2016.06156

Accusé de réception du cautionnement de soumission, signature de la transaction de quittance.

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de l'adjudicataire, confirmant son désistement.

CONSIDÉRANT que les parties désirent régler à l'amiable, et que Gestion Dexsen Inc. veut substituer au cautionnement d'Intact un chèque visé, en faveur de la Municipalité.

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par Ghislain Quintal et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge accuse réception d'un montant de 54 569,93 \$ à titre de paiement de la garantie de soumission de la part de Gestion Dexsen Inc., en raison de son refus d'exécuter les travaux de réfection du Rang de l'Église Nord.

QUE le conseil autorise le maire Albert Santerre et la directrice générale Mélanie Thibault à signer au nom et pour le compte de la Municipalité, la transaction de quittance, tel que reçue par Me Elaine Francis et signé par Madame Mélanie Fournier, présidente de Dexsen Inc, ce vingt-neuvième (29^e) jour de juin 2016.

QUE la transaction de quittance soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

2016.06157

Adjudication du contrat pour la réfection du Rang de l'Église Nord suite au désistement de l'adjudicataire

Suite à la réception de l'avis de l'adjudicataire initial, confirmant son désistement. La Municipalité se doit procéder à l'adjudication du contrat au deuxième plus bas soumissionnaire. Compte tenu des résultats de l'ouverture des soumissions du 11 avril 2016 à 14h01 heures, dix (10) soumissions ont été reçues et elles sont, par ordre de prix:

Rang	Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission incluant les taxes
1	Gestion Dexsen Inc.	545 692.97\$
2	J.A. Beaudoin Construction Ltée	598 243.67\$
3	B. Frégeau & Fils Inc.	637 859.68\$
4	Excavation St-Pierre & Tremblay Inc.	679 655.97\$
5	Excavation Darche Inc.	681 246.42\$
6	Bertrand Ostiguy Inc.	685 251.00\$
7	Germain Lapalme & Fils Inc.	692 308.97\$
8	T.C.G. Inc.	696 174.77\$
9	Groupe Allaire Gince Infrastructures Inc.	726 642.00\$
10	Sintra Inc.	875 520.30\$

Et selon l'avis de la firme Les Consultants SM Inc. et au meilleur de leur connaissance, toutes les soumissions reçues sont conformes aux exigences des plans et devis.

Il est proposé par Éric Rioux, appuyé par André Dulude et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil accepte la soumission de J.A. Beaudoin Construction Ltée pour effectuer les travaux de réfection du Rang de l'Église Nord, projet F14 15147-001 au montant de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-trois dollars et soixante-sept cents (598 243.67\$) incluant la TPS et la TVQ tel que détaillé au bordereau de soumission.

QUE la présente résolution lie contractuellement J.A. Beaudoin Construction Ltée. à la Municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge pour le projet F14 15147-001 de réfection du Rang de l'Église Nord.

QUE les plans et devis « Réfection du rang de l'Église F14 15147-001 », ainsi que tous les formulaires et annexes de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge et la soumission de J.A. Beaudoin Construction Ltée. datée du 8 avril 2016, soient considérés comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si ils y étaient tout au long reproduits.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

2016.06158

Hygiène du milieu – Vidange des fosses

Il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil accepte l'offre de services d'pour la vidange des fosses septiques au montant de cent trente-cinq dollars (135\$) pour les fosse de moins de mille (1000) gallons et cent soixante-cinq dollars (165\$) pour les fosses de mille (1000) gallons ou plus.

ADOPTÉE

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire pour la dépense décrite.

directrice-générale /secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Période de questions

2016.06159

Levée de la séance

Il est proposé par Donald Pinard, appuyé par Éric Rioux et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Albert Santerre, maire

Mélanie Thibault, directrice générale /
secrétaire trésorière

Je, Albert Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Albert Santerre, maire